

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi douze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du quatre avril deux mille vingt-trois et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointe ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Chantal JARNIOU, Sandrine BELHACHE-DIET, Stéphane DUPONQ, Patricia HAUCHARD, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Alain QUIBEL ayant donné pouvoir à Sandrine BELHACHE-DIET ; Lyes DAIBECHÉ ayant donné pouvoir à Patricia HAUCHARD.

Secrétaires de séance : Joël BENARD ; Bernard BIANCO.

Membres en exercice : 29 – Présents : 25 – Pouvoirs : 4 – Voix délibératives : 29

2023-35

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT
POUR LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE ET D'UNE CUISINE CENTRALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9 ;

Vu la délibération n° 2021-104 du 20 octobre 2021 actant le principe d'achat d'une parcelle issue de la Friche LÉBOUCHER en vue d'y édifier un groupe scolaire et une cuisine centrale ;

Vu la délibération n° 2022-23 du 23 mars 2022, confiant à la SPL ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT la convention de mandat pour le portage de cette opération, estimée à 7 650 000.00 € HT (valeur décembre 2021), hors charges financières, foncières et hors rémunération du mandataire ;

Vu la délibération n° 2022-46 du 07 juin 2022 relative à la passation d'un marché de conception-réalisation pour mener à bien cette opération ;

Vu le procès-verbal du Jury de concours en date du 13 janvier 2023 relatif au classement des trois offres des entreprises soumissionnaires et retenant le Groupement GAGNERAUD CONSTRUCTION pour la réalisation de cette opération ;

Vu la délibération n° 2023-03 du 23 janvier 2023 autorisant Madame le Maire à signer le marché pour un montant de 9 252 510.00 € HT ;

Vu la délibération n° 2023-15 du 08 mars 2023 relative au rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

Vu la délibération n° 2023-18 du 08 mars 2023 actant l'avenant n° 1 de la convention de mandat ;

Vu l'avis de la commission des finances du 04 avril 2023 ;

Considérant qu'il convient d'établir une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la construction de la nouvelle école et de la cuisine centrale, l'investissement portant de ce fait sur plusieurs exercices budgétaires ;

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 8 voix contre et 0 abstention,**

- **APPROUVE** la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement correspondants, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :

Autorisation de programme			Crédits de paiement (en €)		
Libellé	Date de démarrage	Montant TTC (en €)	Prévu en 2023	Prévu en 2024	Prévu en 2025
Construction d'une nouvelle école et cuisine centrale	2023	12 619 174	5 809 054	6 641 597	168 523

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20230412-2023-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023



Madame le Maire,

Myriam MULOT